



L'Envallois

Bulletin d'Informations Municipal

Edito

par Jean CAILLAUD

« Pas Bêtes »

Nous ne sommes pas des bêtes, non !

Mais peut-être certains d'entre nous ont-ils rencontré des vieux corbeaux, des jeunes paons, des oies blanches ou des jeunes louves... et pourquoi pas des vieux cochons, des tigresses, des panthères ou encore de vieux renards, quelques grues se maquillant en souris, quelques perroquets ou vieux emplumés...

Non, nous ne sommes pas des bêtes !

Mais pourquoi alors tout faire pour leur ressembler dans nos comportements ?

A chacun pour ces vacances beaucoup de soleil en espérant qu'il nous change un peu...

Sommaire

p. 2 à 7 › Le Conseil Municipal vous informe

p. 8 à 9 › Jeunesse

p. 10 à 13 › Les associations

p. 14 à 15 › Riom Communauté

p. 16 à 17 › Divers

P. 18 à 19 › Manifestations 2012, État civil, infos pratiques...

p. 20 › C'est la fête

n°23 / Juillet 2012

Le Conseil Municipal vous informe

► BUDGET 2012

► QU'EST-CE QU'UN BUDGET ?

Le budget est élaboré et exécuté annuellement (année civile : du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Le compte administratif (écritures comptables du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année écoulée) constitue l'arrêté des comptes de la Commune. Il est voté avant le 31 mars N+1.

Le budget primitif doit être voté par le Conseil Municipal avant le 31 mars de l'année. Il retrace toutes les dépenses et les recettes de l'année. En cours d'année, en cas d'insuffisance de crédit, une décision modificative peut être prise sur un chapitre (regroupement de plusieurs comptes ou articles).

► LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif est conforme aux comptes de gestion du Receveur.

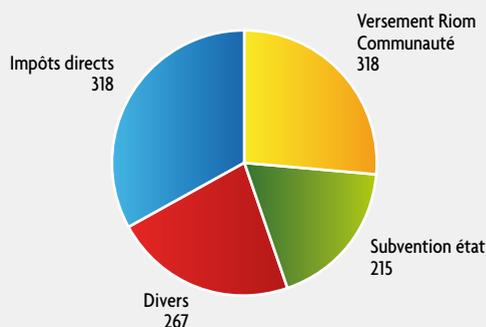
| ANNÉE 2011 | DEPENSES | RECETTES | EXCÉDENT | |
|----------------------------|-----------|-----------|----------------|--------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 842 369 | 1 043 448 | 201 079 | Affecté sur l'année 2012 |
| INVESTISSEMENT | 829 525 | 1 118 374 | 288 849 | Excédent de clôture |
| TOTAL | 1 671 884 | 2 161 822 | 490 028 | Résultat d'ensemble |
| EXCEDENT DE CLOTURE | | | 288 849 | |
| DEFICIT année 2010 | | | 51 708 | |
| RESULTAT DE CLOTURE | | | 237 141 | |

► LE BUDGET COMMUNAL, comporte deux sections distinctes :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1192 K€

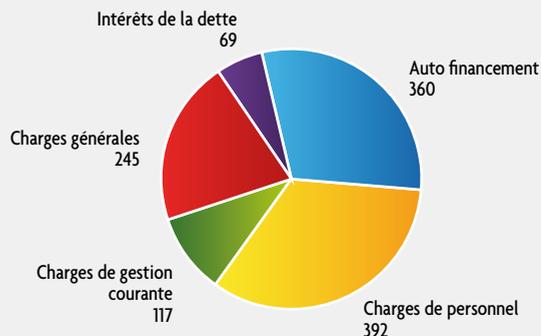
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement 2012 se composent essentiellement des impôts directs (taxe d'habitation, foncier...), de dotations de l'état (DGF,...) de l'attribution de compensation de Riom Communauté, de la dotation de solidarité de Riom Communauté, des revenus des immeubles, du contrat enfance de la CAF, des redevances cantine, centre de loisirs... et diverses dotations et participations de l'Etat.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

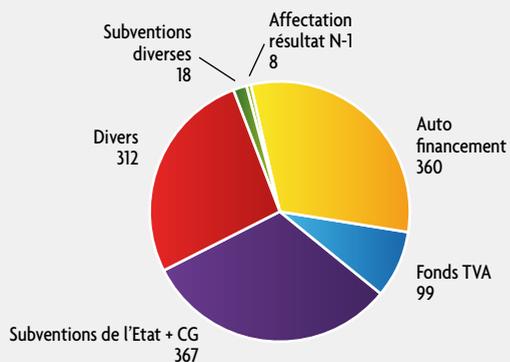
Les dépenses de fonctionnement 2012 correspondent aux charges de gestion courante de la commune comme par exemple : l'électricité, l'eau, le chauffage, l'achat de petit matériel et de diverses fournitures, indemnités des élus, subventions aux associations et charges de personnel.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 1164 K€

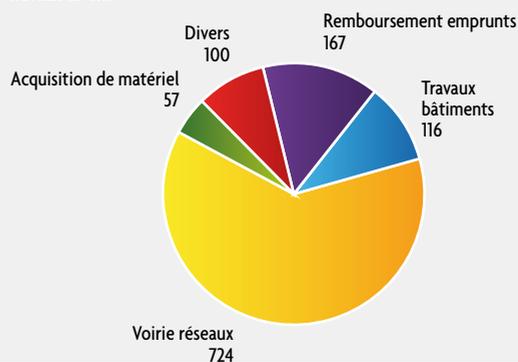
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement 2012 se composent essentiellement des subventions de l'Etat et du Conseil Général reçues pour les programmes, du virement de la section de fonctionnement, du fonds de compensation de la TVA, des subventions des syndicats (syndicat d'électricité).



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2012 portent essentiellement sur la continuité des travaux de La Sauzède, avec l'aménagement de la voirie départementale. Il est prévu également l'aménagement du nouveau cimetière, le remplacement du synthétique du terrain de tennis, l'enfouissement des réseaux de la rue de l'Ambène et des petits travaux divers.



► BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT PLEIN SUD 2

Mise en viabilité de 5 terrains communaux (entre 700 et 800 m²) situés au-dessus du lotissement Plein Sud 1 et du lotissement des Boules.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 80 000 € et celui de l'investissement à 111 742 €.

Lors du Conseil Municipal du 03 juin 2012, il a été décidé de mettre en vente les terrains viabilisés au prix de 99€ le m².

► SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENVALOISES

| | |
|--|---------|
| ASE - Association Sportive Envaloise | 3 300 € |
| Club de foot 1 650 € + Ecole de foot 1 650 € | |
| CTE - Club Tennis Envalois | 1 200 € |
| Club de tennis 600 € + Ecole de tennis 600 € | |
| Comité des fêtes | 2 400 € |
| Les Baladins de l'Ambène - Théâtre | 1 300 € |
| Ecole - Spectacle de Noël | 400 € |
| USEP - Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré | 900 € |
| Club de l'Âge d'Or | 350 € |
| Gym musicale Enval | 300 € |

| | |
|--|-------|
| Association Enval Yoga | 300 € |
| Les Doigts de Fées - Dentelle | 300 € |
| APAGE - Association Pour l'Aménagement des Gorges d'Enval | 450 € |
| Société de Chasse | 300 € |
| Anciens Combattants | 170 € |
| Amicale des Pompiers Mozac-Enval | 120 € |
| La Prévention Routière | 70 € |
| Chœur de Chambre de Clermont-Ferrand | 100 € |
| Subvention exceptionnelle versée à la Chorale qui est venue chanter gracieusement lors de l'inauguration de l'église | |

TOTAL des subventions : 11 960 €

► LES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Le Conseil Municipal a voté pour l'année 2012 une augmentation de 2 % de la taxe d'habitation et du foncier bâti.

| | TAUX COMMUNAL 2012 |
|--------------------------|--------------------|
| TAXE D'HABITATION | 9.85 % |
| FONCIER BATI | 10.07 % |
| FONCIER NON BATI | 78.21 % |

► AU FIL DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JANVIER 2012

→ **Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : Demandes de subventions faites avant le 30 janvier 2012 pour le dossier de requalification du bourg de La Sauzède.**

Cette opération se divise en 3 parties :

- des travaux d'aménagement avec embellissement des voies et espaces communaux
- des travaux d'aménagement avec embellissement de la route départementale en traverse d'agglomération
- des travaux de réfection du réseau d'assainissement sur l'ensemble des voiries.

Après consultations, les entreprises suivantes ont été retenues :

- pour le lot 1 - Voirie Route Départementale : entreprise EUROVIA
- pour le lot 2 - Aménagements paysagers : Entreprise TREYVE.

La répartition du coût (travaux + maîtrise d'œuvre) est la suivante :

- travaux sur voirie communale : 685 804 € HT
- travaux sur voirie départementale en traverse d'agglomération : 291 115 € HT.

En 2011, la commune a obtenu du Conseil Général une subvention au titre du Fonds d'Intervention Communale (FIC) pour la partie voirie communale et une pour les travaux d'assainissement. Parallèlement, la demande qui avait été déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2011 pour la voirie communale n'a pas été retenue. La commune a rapidement engagé les travaux avec l'accord du Conseil Général. Concernant les travaux sur la voirie départementale en traverse d'agglomération, le Conseil Général a donné la délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune : c'est donc la commune qui paiera tous les travaux dans le cadre du marché global et percevra une subvention du Conseil Général. A ce jour, il n'y a pas encore de décision d'attribution de subvention de la part du Conseil Général sur le programme 2012 ; les travaux ne sont donc pas engagés pour cette partie.

Dossiers présentés au titre de la DETR 2012 :

- priorité 1 : aménagement des voiries communales du bourg de La Sauzède (re-

nouvellement de la demande présentée en 2011)

- priorité 2 : aménagement de la traverse sur la voirie départementale du bourg de La Sauzède.

→ **L'EPF-Smaf a acquis pour le compte de la commune la parcelle cadastrée B 2960, située à La Sauzède, appartenant à M. DEBAS. Il est décidé aujourd'hui de laisser acquérir ces biens par la communauté de communes de Riom afin de réaliser des logements sociaux.** Le prix de cession au profit de Riom-Communauté s'élève à 13 693,71 € auquel s'ajoutent des frais d'actualisation de 1 306,57 €. Dès règlement de Riom Communauté, l'EPS-Smaf remboursera à la commune les participations versées sur cet immeuble de 2009 à 2011 pour un montant total de 4 725,92 €.

→ **Suite à la démission de Mme Marilyn TONON, il y a lieu de la remplacer au sein des syndicats et commissions :**

- Commission d'Appel d'Offres : Mme Sylvie GERBE en qualité de membre suppléant
- Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile : M. Guy RONTEIX devient membre titulaire et M. Jean CAILLAUD membre suppléant
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région de Riom : M. Christian MELIS en qualité de membre suppléant
- Centre Communal d'Action Sociale : M. Christian BAUFOND
- Commission communale des Elections : Mme Sylvie GERBE
- Commission communale Communication : Mme Sylvie GERBE

→ **Suite à la mise en place du service de relais d'assistants maternels sur le territoire de Riom Communauté et à la tenue de permanence dans les communes, la mairie met à disposition la salle polyvalente, pour assurer la permanence à Enval les deuxièmes mardis matin de chaque mois, à titre gratuit.**

→ **Mise en alimentation basse tension du lotissement communal « Chemin de la Boule » :** avant-projet réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) du Puy-de-Dôme estimé à 10 166 € TTC. La participation communale

Le Conseil Municipal vous informe

s'élèvera à 1 750 € pour les branchements et extension à l'intérieur du projet, et 700 € pour l'extension du réseau Basse Tension sur le domaine public.

→ Lors d'une vente par adjudication, achat d'une parcelle au lieu-dit Malepière cadastrée section ZD n°85 d'une surface de 2 837 m² pour un montant de 700 €, en réserve foncière.

MARS 2011

→ Dans le cadre de l'aménagement du bourg de La Sauzède, il est prévu la construction d'un abri bus répondant aux normes en vigueur en remplacement de l'existant, pour un coût de 5 527 € HT. Il est déposé une demande de subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de polices, subvention au taux de 50 %.

→ Viabilisation du lotissement de La Boule : Après ouverture des plis, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise EIFFAGE ENERGIE pour un montant de 52 255 € HT. Pour mémoire la proposition d'EUROVIA était de 70 625 € HT, et de GARDARIN de 71 357,50 € HT.

→ Contrat de délégation du service public d'assainissement : après analyse du contrat à passer avec la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme, il s'avère que l'offre de procédure de la mission d'assistance et de conseil simplifiée pour un montant de 3 915 € HT est suffisante.

→ Domaine de l'Ambène : la voie privée se dénommera « Allée des Graviers ».

→ Acquisition de 11 tables mise à disposition gracieusement aux habitants de la commune moyennant une caution de 100 €.

→ Riom Communauté - Réseau de lecture publique : Signature d'une convention réactualisée d'occupation des locaux pour le local situé dans le bâtiment de la mairie.

→ Environnement : la commune d'Enval a obtenu le 3^{ème} prix départemental des communes de 1 000 à 2 999 habitants au Concours Départemental du Fleurissement et du Cadre de Vie.

→ Personnel communal : Dans le cadre des contrats uniques d'insertion (CUI) et des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat à durée déterminée d'une durée de 6 mois renouvelables, jusqu'à 24 mois, pour 20 heures minimum par semaine, et après étude des besoins au niveau des services communaux et des personnes domiciliées sur la commune rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, la municipalité décide l'embauche de deux personnes. Une dans les services périscolaires, pour 20 heures par semaine, à dater du 1^{er} avril 2012, et une au service technique, pour 20 heures par semaine, à partir du 1^{er} mai 2012. Les services de l'Etat s'engagent à une prise en charge de 90 %.

AVRIL 2012

→ Eclairage public Chemin de la Boule : Un avant projet, concernant la réalisation de l'éclairage public au lotissement de la Boule, a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. L'estimation des dépenses s'élève à 13 000 € HT. Le SIEG peut financer à hauteur de 50 % du montant. La participation de la commune sera de 6 500,98 € (y compris l'intégralité de l'Eco-taxa) ; dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, mais pouvant être revues en fin de travaux.

→ Agence Postale : Création d'un emploi occasionnel à raison de 12 heures par semaine, à compter du 1^{er} mai, pour une durée de 3 mois renouvelable, pour assurer les remplacements de la personne titulaire et assurer le bon fonctionnement.

JUIN 2012

→ Suite à la viabilisation du lotissement de la Boule, la commune met en vente directe 5 lots d'environ 800 m² chacun à 99,00 € TTC le m². Cette tran-

saction permettrait de dégager un bénéfice d'environ 200 000 € destiné à l'aménagement des voiries et réseaux.

→ La commune engage la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

: ce plan est obligatoire pour les communes concernées par un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) et/ou un Plan Particulier d'Intervention (PPI). L'élaboration de ce document vise à répondre aux objectifs suivants :

- assurer l'information préventive et la protection de la population au niveau communal ;
- déterminer, en fonction des risques connus, les mesures de sauvegarde et de protection des personnes ;
- fixer l'organisation nécessaire et la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité ;
- recenser les moyens disponibles et définir les mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

L'élaboration de ce plan se fait avec le concours de l'Etablissement Public de l'Eau (appui technique et méthodologique).

→ Suite à l'appel d'offre lancé par Riom communauté, l'entreprise SOCOTEC est retenue pour l'étude d'accessibilité des bâtiments et des voiries recevant du public.

Un diagnostic sera fait, dans un premier temps, sur la commune de Saint-Bonnet-Près-Riom, et, après un bilan, les autres communes seront également diagnostiquées. En ce qui concerne la commune d'Enval, l'état des lieux est prévu sur une journée, le handicap principal étant le handicap physique, la plupart des bâtiments est déjà accessible. Les travaux sur les bâtiments devront être réalisés avant 2015. Monsieur VERGNOL, de la Direction Départementale des Territoires, propose son aide pour l'étude du dossier de la SOCOTEC, dans le cadre de l'Assistance aux Communes.

→ Le contrat de délégation du service public de la commune conclu avec la SEMERAP arrive à terme le 30 novembre 2012. Il convient de choisir un mode de gestion pour le service d'assainissement collectif. Les principales caractéristiques du service sont :

- nombre d'usager : 580
- volume de l'assiette de facturation : 85 000 m³

Ouvrages à exploiter :

- 459 ml de réseau unitaire
- 10 825 ml de réseau eaux usées
- 8 677 ml de réseau eaux pluviales
- 440 regards
- 356 grilles-avaloirs
- 1 déversoir d'orage
- 1 surverse
- 168 ml d'acodraïns.

Le Conseil Municipal retient la gestion déléguée sous forme d'affermage pour une durée de 12 ans, et lance la procédure de délégation de service public.

→ Lors de son dernier conseil, le Syndicat Mixte Gestion Informatique des Collectivités Locales de la Limagne (SMGICLL) a voté sa dissolution au 31 décembre 2012. L'informatique devenant de plus en plus complexe, le syndicat n'a plus les compétences en matériel et réseau. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CGFPT) du Puy-de-Dôme possède un service informatique ayant ces compétences et il y a possibilité de mutualiser les moyens en intégrant le personnel du syndicat par le biais d'une convention entre les collectivités qui le souhaitent et le CGFPT. Le personnel du syndicat intégré par voie de mutation bénéficiera du régime indemnitaire du CGFPT.

→ Fleurissement commune d'Enval : changement de prestataire : établissements MARSIN (gain d'environ 40%).

→ Riom communauté :

- Coulée verte : vote de l'aménagement vers la rue des Treilles pour un montant de 6 922,45 € par la société EUROVIA courant 2012.
- Commission sport : augmentation d'environ 2% sur les tarifs du tennis couvert, gymnase, piscine et tir à l'arc. Début des travaux de la piscine prévus fin 2012 avec achèvement en 2013, prévision de fermeture de la piscine d'environ 1 mois.

CONCEPTION ET RÉALISATION DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU BOURG DE LA SAUZÈDE

Pour faire suite au Plan d'Aménagement de Bourg, la commission d'aménagement (composée d'élus du Conseil Municipal) a mis en œuvre depuis août 2008 le projet de requalification du Bourg de La Sauzède.

Assistée dans un premier temps de l'architecte conseil du CAUE et du responsable des aménagements en traverse des routes départementales du Conseil Général, la commission va s'adjoindre les services de la SEAU (assistance à maîtrise d'ouvrage) en vue de la sélection d'un Maître d'œuvre, de la réalisation des marchés de travaux et de la recherche de subventions.

En Aout 2009, à l'issue d'un concours d'architecte le Cabinet BGN et l'Atelier de paysage BRUNNERA sont retenus (maîtrise d'œuvre).

Le SIAE (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) pour le réseau AEP et le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz) sont sollicités

pour l'illumination du petit patrimoine.

En septembre 2010 lancement d'une consultation des entreprises pour les marchés de travaux. Ont été retenues :

- EUROVIA pour les réseaux et la voirie et l'entreprise
- TREYVE PAYSAGES pour les espaces verts
- EIFFAGE titulaire du marché du SIEG pour l'éclairage
- La SEMERAP titulaire du marché du SIAEP pour l'eau potable

Avril 2011, les travaux commencent...

Toute cette phase d'étude s'est faite en relation permanente avec le Président du Conseil Général et notre Conseillère Générale.

Nous les remercions chaleureusement.

1ÈRE PHASE RÉALISÉE DES VOIRIES COMMUNALES :

Rue des Saulaies • Rue des Tisserands • Rue de la Fontaine • Rue de la Sauzède • Rue des Graviers • Rue des Treilles

› Respect de l'identité des lieux.
Faire ressortir une filiation avec d'anciennes activités (village vigneron)



PLACE DES SAULAIES



ACTIONS DE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

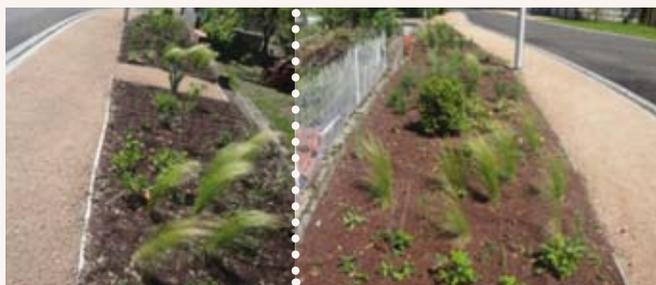
Remise à neuf de tous les collecteurs d'assainissement (qui étaient très vétustes) et construction d'un réseau séparatif des eaux pluviales.

Mise en terre d'un réservoir de 40m³ qui collecte les eaux pluviales et installation d'une pompe. Ce dispositif va permettre de récupérer l'eau qui servira à l'arrosage des fleurs et espaces verts de la commune ainsi que le terrain de foot.



CRÉATION D'AMBIANCE VÉGÉTALES SPÉCIFIQUES :

plantation de saules, iris, thym, fraisiers, groseilliers, de diverses variétés authentiques et rustiques...



Le Conseil Municipal vous informe

RUE DES GRAVIERS Traitement de sol spécifique devant la maison des Associations. Accotements verts ou en sable stabilisé qui rend plus aisé le cheminement piéton et le stationnement automobile.



VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE PLACE DE LA FONTAINE



ET LA SUITE...

La 2^{ème} phase concerne l'avenue de la Libération qui est une route départementale.

La commune a obtenu le financement de l'aménagement de la RD en agglomération auprès du Conseil Général du PDD.

Les travaux débuteront à l'automne.

COÛT TOTAL DU PROJET :

1 062 300 € HT

TOTAL DES AIDES :

451 415 €

➤ JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT DU SAMEDI 28 AVRIL 2012

C'est à l'invitation du Conseil Municipal, et plus précisément à l'initiative de la commission environnement, organisatrice, que la 1^{ère} matinée de l'environnement de l'année a eu lieu le samedi 28 avril.

A la différence de la précédente édition de septembre 2011, qui n'avait pas réuni beaucoup de participants en raison d'une météo maussade, cette fois-ci tous les éléments étaient favorables.

C'est donc une trentaine de volontaires qui s'est retrouvée vers 8h30 sur le parking de la salle des jeunes, munie de gants, bottes, sécateurs et autres outils, sans oublier les sacs poubelles mis à disposition par les services communaux avec, bien entendu, le camion de la commune conduit par nos sympathiques employés municipaux.

Les travaux de nettoyage ont été répartis en 2 équipes à partir du pont des Gravieres : la 1^{ère} a descendu l'Ambène jusqu'au chemin des Clos pendant que l'autre a remonté le ruisseau vers le centre bourg.

Le rappel fut sonné vers 10h30 au terrain de boules pour une pause-café. Cela permit de prendre la « photo de famille » en prenant bien soin de cadrer les participants avec la benne du camion, remplie de déchets végétaux mais également de quelques ordures, si besoin était de démontrer l'implication de chacun.

Ce fut également l'occasion pour M. Le Maire d'exprimer son soutien moral, posant au milieu des travailleurs avec un manche de râteau à la main.

La 2^{ème} partie de matinée a été consacrée au débroussaillage et au nettoyage du ruisseau depuis le pont de la place Marcel Morge jusqu'au pont des Gorges.

Pour clore comme il se doit cette matinée de labeur intensif, tout le monde était invité à l'apéritif et au barbecue organisés dans le hangar communal de la rue des Ecoles. Cela permit à chacun de faire connaissance et d'échanger, notamment avec des personnes arrivées récemment à Enval, dans un cadre certes peu bucolique mais ô combien convivial !



➤ FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE



Depuis quelques années, la commune est inscrite régulièrement au concours départemental du fleurissement et du cadre de vie organisé par l'Agence Départementale de Développement Touristique.

Ce concours correspond à la première étape du concours national des villes et villages fleuris. 97 communes étaient inscrites pour l'année 2011. Il se déroule en deux étapes :

- la première : le passage du jury de territoires qui visite l'ensemble des communes inscrites et leur attribuent une note ;
- la deuxième : les communes étant les premières dans leur territoire (les 6 territoires géo-touristiques du Puy-de-Dôme sont Clermont-Volcans, Pays d'Issoire Val d'Allier, Sancy-Volcans, Pays de Combrailles, Pays de Riom-Limagne, Livradois-Forez) et dans leur catégorie (nombre d'habitants) sont ensuite jugées par un jury départemental. Ce jury détermine

à son tour la liste des communes qui se distinguent, au niveau départemental, par la qualité de leur fleurissement et aménagement et qui sont susceptibles de concourir à l'échelon régional. Le jury régional, peut, quant à lui, attribuer ou non une « fleur », c'est-à-dire le premier niveau de labellisation nationale.

Si l'embellissement est un critère important de jugement, les membres du jury sont surtout sensibles aux critères environnementaux, entretien des rivières, maîtrise des produits phytosanitaires, gestion des déchets...). Les critères de jugement sont la commune et son cadre général, l'organisation du territoire communal, le patrimoine paysager et bâti et l'environnement et le cadre de vie.

L'Agence Départementale de Développement Touristique reste aux côtés des communes pour les accompagner et les conseiller dans la mise en valeur végétale et dans la gestion du patrimoine arboricole des villages.

Le soin apporté au paysage et au fleurissement des villages participe d'une façon très positive à l'image de notre département. L'accent est mis sur les efforts faits chaque jour dans les communes et sur le travail sans relâche de tous les agents techniques qui contribuent fortement à la qualité de vie dans les bourgs.

Chaque commune primée reçoit un diplôme, des livres et un bon pour un voyage d'étude dans le Limousin.

Le 28 février 2012, les services techniques accompagnés d'Elyane FAURE et de Pascal GOUY se sont rendus à Veyre-Monton pour la remise des prix : la commune d'Enval s'est vue attribuer le 3^{ème} prix départemental des communes de 1000 à 2999 habitants.

Merci à nos employés municipaux pour leur initiative et leur labeur, ainsi qu'aux habitants qui contribuent à embellir notre si joli village.

➤ RETROUVAILLES DES AÎNÉS :



Le dimanche 22 janvier 2012, les anciens avaient répondu présents à l'invitation de M. le Maire et de l'équipe du CCAS. Moment festif partagé par environ 95 personnes où tout le monde s'est retrouvé dans la joie et la bonne humeur. Au programme : discours de bienvenue du premier magistrat ponctué de quelques histoires grivoises ; menu composé de mets fins et savoureux servi par les membres du CCAS, personnel devenu expert au fil des années ; côté animation : danse endiablée de Rabbi Jacob

réalisée par l'équipe habituelle de gais lurons, sous la houlette de Martine. Puis ce fut aux convives d'envahir la piste de danse : valse, tangos, marches et rocks endiablés ont animé la fin d'après-midi. A l'heure du au revoir, chacun repart le cœur un peu triste et attend l'année suivante avec impatience pour se retrouver.



➤ HONNEUR AUX JEUNES ELECTEURS

Vendredi 30 mars 2012, pour la troisième année consécutive, le Conseil Municipal organisait une cérémonie de citoyenneté pour la remise aux jeunes envalois, ayant atteint leur majorité, de leur première carte électorale ainsi qu'un livret de citoyenneté.

Manon, Pauline, Camille, Clément, Alexandre, Kévin, étaient au rendez-vous, les autres jeunes filles ou garçons invités n'ayant pu répondre présents pour raison scolaire. Jean CAILLAUD, maire d'Enval, entouré de son équipe municipale, a présidé cette cérémonie. Avant la remise de ces cartes, il a rappelé à ces futurs électeurs leurs droits et devoirs et de ne pas oublier de se rendre aux urnes.

Un pot sympathique clôturait cette soirée.



➤ LE CENTRE DE LOISIRS AVEC TOUTES SES PETITES FRIMOUSES

Le centre de loisirs a pour volonté de permettre à l'ensemble des enfants de participer à de nombreuses activités de loisirs. Complémentaire de l'éducation nationale, nous proposons des animations ludiques, créatives et sportives et apportons de nouvelles compétences et connaissances.

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans tous les mercredis et pendant une période des vacances scolaires (calendrier ultérieurement) de 7h45 à 17h45. Les inscriptions se font en journée ou demi-journée.

Les horaires d'accueil des familles sont de 7h45 à 9h15 et de 11h30 à 12h15 pour le matin, et de 13h30 à 14h et de 16h15 à 17h45.

Par le biais des thèmes et des animations, jeux, visites et ateliers, les enfants découvrent et apprennent.

Activités manuelles très diverses / Activités sportives et artistiques

PROGRAMMES

Ils sont distribués à l'école aux enfants et disponibles sur place. Pendant les vacances scolaires, diverses activités sont mises en place avec l'équipe d'animation (Sport d'hiver, sortie équestre, accro-branches, cirque, journée multisports sur les terrains de foot et tennis).

Les tarifs varient en fonction du quotient familial pour les Envalois.



VENDANGE (LE TRAVAIL DE LA TERRE)

Poursuite de notre projet en collaboration avec la classe de BAMBETH. Toujours sur les traces des anciens vignerons Envalois.

Nous avons repris le travail de la vigne. C'est avec une joie intense que les enfants découvrent chaque année le goût du travail de la terre. Ils observent le raisin naître, croître et mûrir pour enfin arriver à l'heure tant attendue de la cueillette...

LES VENDANGES pour la rentrée prochaine.

QUE LA VIGNE EST BELLE ET NOTRE TERRE MERVEILLEUSE...

➤ INCURSION CHEZ DAVID LYNCH



Jeudi 22 mars, nous (les enfants de la classe de CP) sommes allés à Clermont-Ferrand, au FRAC, visiter l'exposition de David Lynch. Carole, notre guide, nous a donné les explications.

David Lynch est célèbre parce qu'il réalise des films qui sont très connus. Mais en même temps que les films, il a toujours fait de la peinture.

Ses tableaux ressemblent à des scènes de théâtre. Il peint souvent des rideaux sur les côtés. Il utilise peu de couleurs : noir, rouge, gris, blanc. Il peint les titres sur les tableaux.

La technique qu'il utilise est la lithographie. Il fait son dessin sur une pierre. Dans l'exposition, nous avons observé une authentique pierre lithographique dont David Lynch s'est servi pour réaliser certaines de ses œuvres. Il presse une feuille sur la pierre puis la retire. Il renouvelle l'opération plusieurs fois et obtient donc plusieurs fois le même tableau. Il s'aide d'un miroir pour faire son dessin pour qu'une fois imprimé, ce dessin soit à l'endroit. Chaque œuvre est numérotée.

Nous sommes entrés dans une pièce rouge qui rappelait l'ambiance des films de David Lynch. Il y avait de grands rideaux en trompe-l'œil.

Ce qui est étrange dans les tableaux de David Lynch, c'est que chacun d'entre nous pouvait y voir des choses différentes !

Nous avons participé à un atelier. Un support cartonné faisait office de pierre à graver et nous avons exécuté un dessin à l'aide d'un crayon en appuyant très fort. Nous avons enduit ce support avec de l'encre à gravure puis appliqué une feuille de papier directement sur le support, en pressant bien. Nous avons obtenu une image inversée de notre dessin.



➤ LE VOYAGE DANS LE PÉRIGORD

Le 14 mai à 6 heures 30, nous (les enfants des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2) avons pris le car pour passer deux jours dans le Périgord. Nous sommes partis fatigués et arrivés contents.

Nous avons d'abord visité le gouffre de Padirac, un grand trou impressionnant à 103 mètres sous terre. Pour descendre dans cette splendide grotte de calcaire, il y a plein d'escaliers et aussi un ascenseur. Dans le gouffre, on dirait qu'il pleut. Une fois en bas, on a fait une promenade en barque sur une rivière souterraine bleue turquoise. On a traversé plusieurs salles magnifiques : on a vu des stalagmites et des stalactites gigantesques et aussi des colonnes. On a découvert de drôles de formes très jolies comme des champignons, des fleurs, une tête de mouton, une grosse pile d'assiettes et des verres en « pierre ». On a appris plein de choses, par exemple, quand la stalactite touche l'eau, elle ne grandit plus. On a voulu savoir s'il y avait des poissons dans l'eau, le guide nous a dit qu'il y avait seulement des toutes petites crevettes transparentes et des escargots minuscules.

Ensuite, on a visité Rocamadour, un beau village avec des maisons directement sur le rocher, là aussi, il y avait beaucoup de marches. Au rocher des aigles, le spectacle était super et impressionnant avec de très gros

rapaces et des oiseaux qu'on ne connaissait pas, ils volaient très haut et très loin. Un monsieur nous expliquait tout sur les oiseaux. On a tous adoré quand le perroquet a mangé dans nos mains et quand les vautours ont marché sur nos jambes et se sont posés sur nos têtes, on aurait bien aimé les caresser mais il paraît qu'ils détestent ça !

Le soir, on a beaucoup rigolé, on s'est vraiment amusé. On a passé une bonne nuit avec nos copains ou nos copines, c'était cool ! On a adoré dormir ensemble, dans les lits, on se racontait des histoires.

Le lendemain, après un bon petit déjeuner, on est parti visiter le beau château de Castelnaud, il y avait des armes de guerre immenses, la guide nous a montré comment elles fonctionnaient.

On a pris notre repas au restaurant du Bournat puis on a visité et joué dans le village, il y avait des balançoires et des manèges de l'ancien temps.

En fin d'après-midi, le mardi, on a admiré les belles peintures rupestres de la grotte de Lascaux avant de reprendre le bus pour un retour pendant lequel on a bien ri.

Franchement, c'était super ! On a plein de beaux souvenirs !

Les élèves de CE2-CM1

➤ BARBARA EST DE RETOUR !!!!!

C'est avec plaisir que je suis revenue à la salle des jeunes en janvier. Grâce à la participation et à l'implication de Sarah et Marine pendant

ne baissons pas les bras et continuons à organiser des sorties (à la patinoire avec le centre de loisirs, au cinéma), des repas à la salle (crêpes salées, pizzas, pique-nique au stade, kebab), ainsi que des activités sportives (foot en salle, tournois de baby-foot, de soccer, badminton, etc...), culinaires (gaufres colorés, « gâteaux rigolo », gâteaux de bonbons, fondue au chocolat, etc...) et manuelles (participation de beaucoup d'ados pour la fabrication de monsieur carnaval, cadeaux fêtes des mères et des pères, fabrication de comètes, etc...).

vivre votre salle. Quant aux nouveaux, ceux qui n'ont pas encore osé venir ou ceux qui sont bientôt en âge, je vous attends, avec ou sans vos parents, pour un premier contact à la salle le jour d'ouverture que vous aurez choisi...

Venez nombreux faire vivre votre salle et n'hésitez pas à proposer vos idées, ni même à parler de vos envies. Les sorties et activités sont mises en place en fonction des demandes faites par les ados, dans la limite du réalisable alors OSEZ !!!!!!!

**A très bientôt à la salle des jeunes
Barbara**



➤ Fondue au chocolat

mon absence, les jeunes ont pu profiter de la salle, de sorties et des activités durant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et les samedis.

Grâce au « talent » de Marine en art plastique, les jeunes ont pris goût pour la décoration de la salle et cela a permis de remettre un peu de gaieté sur les vitres et à l'intérieur de celle-ci. Par contre, la reprise depuis janvier est très timide et malgré une très bonne participation durant les vacances scolaires, la salle reste plutôt « vide » les mercredis et samedis. Heureusement, les « anciens » ados sont toujours présents et certains habitués ne se découragent pas et continuent à venir régulièrement. Nous

Cet été, la salle sera ouverte du mercredi 27 juin au vendredi 13 juillet (du lundi au vendredi, de 13h30 à 18h30). Les programmes seront bientôt dans vos boîtes aux lettres et je compte sur vous pour participer le plus possible et faire



➤ Décoration de la salle



➤ Monsieur Carnaval

➤ 15 ANS DÉJÀ !

C'est avec grand plaisir que les dentellières du club des Doigts de Fées se sont retrouvées pour un repas le dimanche 22 avril 2012. Il était évident que nous devons marquer les quinze ans d'existence de notre club par un moment festif.

En effet, si nous venons de manière assidue faire des dentelles diverses qui correspondent au goût et à la dextérité de chacune, nous restons fidèles à notre club pour l'ambiance conviviale que nous y trouvons. Ici, point de concurrence, chacune avance à son rythme et vient quand elle peut ou a envie, point d'exigence, certaines avancent très vite, d'autres plus lentement. Laure Delbouve, présidente et créatrice du club, prodigue les aides et les conseils de façon très personnalisée. Ce que nous retrouvons en plus de ces apprentissages techniques, ce sont des moments de détente, une petite parenthèse dans notre quotidien. C'est pourquoi les effectifs de notre club sont en progression constante.

Mise à part ce moment festif à l'occasion des quinze ans de notre club, nous avons, comme chaque année, participé à plusieurs couviges en région et quelques-unes d'entre nous se sont rendues, mi-mai, au rassemblement international de dentellières de Mirecourt qui se déroule tous les deux ans et qui est un moment fort dans la vie de notre club.

Nous terminerons cette saison en recevant le club de dentellières d'Ennezat pour un repas amical.

Tous ceux et celles qui voudraient nous rejoindre la saison prochaine seront les bienvenus.



➤ COMITÉ DES FÊTES

Et si nous faisons un petit tour d'horizon des activités proposées par la nouvelle équipe de votre Comité des Fêtes depuis son arrivée.

Tout d'abord, le 19 novembre 2011, c'est au son de la musique irlandaise et autour d'un buffet communautaire que nous avons présenté notre programme d'activités 2011-2012. Puis, en fin d'année le Père Noël n'a pas oublié de rendre une visite aux enfants de l'école. Ensuite 250 convives se sont retrouvés salle polyvalente pour accueillir l'année 2012. Le 15 février, c'est grâce à une étroite collaboration avec le centre de loisirs et la salle des jeunes que nos enfants, vêtus de costumes chatoyants, masqués, ont pu accompagner Monsieur Carnaval de retour dans nos rues. Il n'a, hélas pour lui, pas échappé à la tradition, il a fini sur le bûcher au stade. Le 17 mars, 120 personnes se sont retrouvées à la salle polyvalente pour un « diner-pestacle » avec les Plus Pitres. (Sincères félicitations à nos cuisiniers d'un soir). Pour clore cette mi-saison, nous avons accueilli 155 expo-

sants à la brocante du 13 mai, soit 1078m de stands. Affluence nombreuse et, exceptionnellement ce jour-là, le soleil était des nôtres.

Bien sûr toutes ces activités n'ont pu être réalisées sans la participation d'un bon nombre d'entre vous. Merci à tous ceux qui répondent à nos appels ponctuels lorsque que nous avons besoin d'aide, pour le transport du matériel, l'encadrement des enfants, la restauration et encore



bien d'autres choses. Notre volonté est d'impliquer le plus de personnes dans nos activités en tant que spectateurs, mais aussi et surtout en tant qu'acteurs. La fête patronale des 1^{er} et 2 septembre en sera un parfait exemple, car elle se veut participative, intergénérationnelle et bien sûr, comme il se doit, divertissante.



► GYM MUSIC ENVAL

Pour concrétiser la saison 2011-2012 qui se termine, voici quelques éléments qui prouvent le dynamisme de notre association.

Cette année la Gym Enval compte 64 adhérents (chiffre en progression par rapport aux années précédentes). Nous avons eu le plaisir de constater un maintien de cet effectif tout au long de l'année. Parfois notre salle des fêtes, pourtant vaste, nous paraissait petite.

Françoise, notre monitrice, toujours au top, dynamique et enthousiaste, nous propose des exercices qu'elle renouvelle régulièrement, notamment grâce à Internet. Elle sait s'adapter aux possibilités du groupe et est attentive à chacun d'entre nous.

Comme les années précédentes, nous avons renouvelé notre participation à la course pédestre : La Clermontoise. Notre association est fière de contribuer à la lutte contre le cancer du sein. La bonne vingtaine d'adhérentes a apprécié cette matinée où nous étions plus de 5000 femmes à déambuler dans les rues de Clermont.

Nous nous sommes également retrouvés le 4 mai, pour notre repas annuel à l'Indian Saloon à Riom. L'ambiance était de mise et nous avons investi la piste de danse jusqu'à tard dans la nuit, grâce, à n'en pas douter, à notre entraînement physique régulier.

Comme chaque année, lorsque la salle est occupée et que le temps est clément, les cours ont été dispensés en extérieur. Nous avons pu découvrir la nouvelle aire des Gravieres aménagée par la ville d'Enval.

Une randonnée dans la région rassemblera les volontaires adhérentes (conjoints invités) le 24 juin, toujours beaucoup de plaisir en perspective. Le 28 juin se déroulera l'assemblée générale annuelle.

La rentrée sportive prochaine 2012 de la Gym Enval est fixée au lundi qui suit la rentrée scolaire, les horaires seront maintenus à 19h45-20h45 tous les lundis et jeudis.

Venez nous rejoindre, vous pourrez, comme nous, apprécier les bienfaits de la pratique de la gymnastique d'entretien.



Possibilité de 3 séances d'essais
Cotisation annuelle 2011-2012 :
50€ par personne
90€ pour un couple.

Tarif dégressif appliqué pour les arrivées en cours d'année (janvier à juin)

Renseignements :

Présidente : 06 85 53 78 70

Vice-présidente : 04 73 38 36 72

Secrétaire : 04 73 64 14 25

Trésorière : 04 73 64 11 58

► TENNIS CLUB D'ENVAL

La saison 2012 se termine et nous pouvons être satisfaits de la bonne santé de notre club. Notre école de tennis, sous la direction de Jordan GARCIA, a vu nombre de nos jeunes s'épanouir et progresser très vite.

Comme l'an passé, nous avons engagé des équipes jeunes dans toutes les catégories chez les garçons, et en 13/14 ans chez les filles. Les adultes n'étant pas en reste, nous avons engagé des équipes en + de 35 ans, homme et femme et pour la première fois en + 45 ans chez les femmes. Ce sont aussi 5 équipes qui se sont partagées les terrains au printemps.

Notre club pour la troisième année consécutive a été placé par la Ligue d'Auvergne en filière promotion. Les critères d'évaluation pour le maintien dans cette filière sont les infrastructures du centre, l'organisation de la formation sportive, et le suivi. C'est dans ce cadre que nous avons organisé pour la première fois le 16 juin un TEP (Tournoi à Enjeu Permanent) qui a

permis à 14 jeunes garçons de 10 ans de découvrir la compétition.

Le mardi 12 juin, nous avons proposé une initiation au tennis aux enfants de 3 à 7 ans dans la cour de l'école. L'entraîneur Sportif Départemental de Tennis Vincent MONNEYRON, assisté de Jordan GARCIA notre éducateur diplômé d'état et de Yohan LESGOURGUES en cours de formation d'initiateur, ont animé des séances tout l'après midi. Les enfants se sont bien amusés.

Tous les ans depuis sa création, en 1999, le club clôture la saison par un tournoi interne. Nous n'avons pas dérogé à la règle. Thierry SUC, organisateur du tournoi, avait préparé les matchs d'un tableau simple jeune et d'un tableau double mixte.

Les matchs se sont disputés toute la journée du samedi. Les finales se sont jouées le dimanche matin avec pour finir un grand barbecue.

Bonne vacances à tous.

► **PROCHAINES DATES À RETENIR :**

8 septembre : dépôt des dossiers d'inscription • 15 septembre : dépôt des dossiers d'inscription

Du 5 au 22 septembre : Tournoi OPEN FFT • 12 octobre : Assemblée Générale

► **RENSEIGNEMENTS :** Nadia Lesgourgues 06 30 29 19 12



▶ ENTENTE A.S. ENVAL-MARSAT PASSION FOOT



▶ GROUPE SENIOR SAISON SEPTEMBRE 2011 À JUIN 2012

Cette première année de vie de l'entente A.S.E-M nous a apporté beaucoup de satisfactions, en donnant en particulier une très bonne image de notre entente et de la dynamique de nos villages, non seulement sur le plan départemental mais surtout au niveau régional par des rencontres avec les clubs de villes de notoriété plus importantes, comme Brive-Charensac, Riom-Es-Montagnes, Moulins, Saint-Flour, Nérès-les-Bains, Murat, Dompierre, etc.

Satisfactions sur le plan humain tout d'abord, car le pari n'était pas gagné d'avance de pouvoir réunir tous les joueurs en provenance de nos 2 clubs pour constituer un groupe homogène et solidaire. Satisfactions sur le plan sportif ensuite car la décision d'engager 3 équipes seniors en championnat représentait un réel challenge.

En terminant à la troisième place de sa poule en championnat du Puy-de-Dôme de quatrième division, l'équipe C a réalisé un excellent parcours. Bravo donc à tous ces jeunes qui pour certains débutaient le football ou reprenaient après une période d'arrêt. Ils ont su par leur assiduité aux entraînements et par le respect de leur engagement apporter beaucoup de satisfactions au club et aux coaches. Un petit clin d'œil particulier dans cette équipe à Anthony SIMON qui, avec le brassard de capitaine, a su montrer l'exemple sur et en dehors du terrain pour tous les joueurs du club.

L'équipe B a survolé sa poule du championnat de deuxième division du Puy-de-Dôme. En terminant première, elle accède pour la saison prochaine au championnat de première division. C'était l'objectif fixé en début de saison pour ce groupe afin de diminuer l'écart de niveau avec l'équipe senior A. Un bravo particulier aux 2 coaches de cette équipe, Philippe OLIVEIRA et Cédric GALLEGO.

Quant à l'équipe A, elle a réussi à se maintenir en promotion d'honneur régionale. Ce fut néanmoins une saison un peu contrastée dans la mesure où après un début réussi sur le plan des résultats sportifs, le milieu fut beaucoup plus difficile à vivre. Le manque de chance évident lié avant tout à l'absence chronique d'efficacité ou de réussite devant les buts adverses nous a souvent amené à douter, voire à démotiver les joueurs. Dans ce groupe, un remerciement particulier est à adresser aux 2 coaches Marc CHARVILLAT et Stéphane CHARTIER pour le respect de leur engagement, leur très forte implication toujours dans l'unique intérêt du club, malgré des moments parfois difficiles. Saluons également le fait qu'ils

n'ont pas hésité à se mettre au service de l'équipe en reprenant du service sur le terrain, dans les buts, pour pallier l'absence de gardien.

Toutes ces satisfactions sont à partager avec les accompagnateurs de ces équipes, Manu VIERA, Loïc DUNAUD et Cheick MOURADI, qui en plus des coaches n'ont pas hésité à prendre le sifflet ou le drapeau de touche afin que les rencontres puissent se dérouler convenablement. Sur le plan médical pas de gros bobos cette année si ce n'est le genou de Hugo NIGON, qui lui fait toujours des misères, mais que nous espérons pouvoir revoir sur les terrains au plus vite. Il en est de même pour Aurélien CHARBONNEL qui continue sagement sa montée en forme progressive.

Merci sincère également à nos municipalités réciproques ainsi qu'à tous nos sponsors sans qui nous n'existerions pas.

▶ GROUPE SENIOR PROCHAINE SAISON SEPTEMBRE 2012 À JUIN 2013

Un changement d'organisation important va avoir lieu pour cette prochaine saison.

Suite à la décision de Marc CHARVILLAT et de Stéphane CHARTIER qui souhaitent tous les deux prendre du recul, le club voit l'arrivée de Georges AMARO comme responsable technique du groupe senior. Georges exerçait la responsabilité de coach à Maringues la saison passée, club qui jouait dans la même poule de championnat que nous. Georges est bien connu à Enval et à Marsat où il a déjà assumé des responsabilités. Avec son arrivée, saluons le retour au club d'Adrien NIGON, ancien joueur parti tenter une expérience à un niveau supérieur, ainsi que la venue de plusieurs nouveaux bons joueurs de niveau régional qui vont pouvoir renforcer la qualité technique du groupe.

Pour la prochaine saison des objectifs ambitieux ont donc été fixés :

- Equipe A : Occuper dès le début de saison une des trois premières places de notre poule de Championnat d'Auvergne de Promotion d'Honneur.
- Equipe B : Prendre dès le début de saison la tête de notre poule de Première division du championnat du Puy de Dôme pour accéder en fin de saison à la Promotion.
- Equipe C : Prendre dès le début de saison la tête de notre poule de quatrième division du championnat du Puy de Dôme pour accéder en fin de saison à la troisième division.

IMPORTANT : La reprise de l'entraînement pour le groupe senior est fixée le Lundi 6 Août 2012 à 19h Stade de Marsat.

À RETENIR : PRINCIPAUX CONTACTS:

- ▶ Responsable et Correspondant du Groupement «Source et Volcans Football » : KLEIN Yann / 06 82 19 76 99
- ▶ Responsable Technique du Groupement «Source et Volcans Football » : BARBAT Jean-Jacques / 06 63 46 16 80
- ▶ Responsable Technique Groupe seniors A.S. E-M : AMARO Georges / 06 63 96 74 21
- ▶ Coordinateur Groupe seniors A.S. E-M : VIERA Manu / 06-99-19-23-02
- ▶ Co Présidents Entente A.S. ENVAL-MARSAT :
CHAPUT Bernard / 06-82-64-52-75
CHARBONNEL Gérald / 06-33-16-23-79
CHRETIEN Jean-Pierre / 06-60-80-66-71
SICARD Bernard / 06-32-60-32-42

JEUNES

Depuis la saison 2010-2011, nos jeunes évoluent dans le cadre du groupement «Source et Volcans Football » qui regroupe les clubs de AS Enval-Marsat, Chateaugay, Malauzat, Sayat et Volvic.

L'objectif de la création de ce groupement est d'offrir aux jeunes la possibilité de pouvoir évoluer progressivement selon leur catégorie d'âge dans des équipes correspondant à leur niveau.

Toutes les catégories d'âge de U7 (7 ans) à U19 (19 ans) sont présentes. Elles sont généralement représentées par 2 équipes, l'équipe A jouant souvent au niveau régional.

La construction de cette structure se poursuit parfois difficilement car l'animation d'environ 200 jeunes licenciés avec une quinzaine d'éducateurs souvent bénévoles n'est pas chose facile.

Nous connaissons les points sur lesquels des améliorations doivent être apportées mais le manque de moyens financiers et humains se fait dure-

ment ressentir dans cette phase de démarrage.

Pour nous aider à apporter les améliorations attendues, deux actions importantes sont souhaitées par les parents:

- faire remonter directement aux Présidents des clubs ainsi qu'au Responsable technique de l'entente tous les dysfonctionnements perçus,
- faire connaître vos possibilités d'aide personnelle ou celles de personnes de votre connaissance qui souhaiteraient s'investir dans l'encadrement ou le suivi de jeunes.

Dès septembre 2012, une assemblée générale du groupement sera tenue afin de pouvoir écouter les attentes des parents, et présenter l'organisation mise en place en fonction des ressources humaines disponibles.

Une communication sera faite à ce sujet dans tous les clubs de l'entente.

Prochain RDV sur les terrains : samedi 15 Septembre 2012 au stade d'Enval pour les challenges jeunes Nicole Rellier et René Robin réservés aux catégories U7 à U9.

CLUB DE L'ÂGE D'OR

Au cours de l'Assemblée Générale du Club, le 14 février 2012, le bureau a subi quelques modifications. En effet notre trésorier, Monsieur Jean RELLIER, a manifesté le désir de quitter ses fonctions tout en restant membre adhérent. C'est donc Madame Danielle FAURE qui le remplace. Mais nous tenons à remercier notre ami Jean pour son dévouement et ses compétences pendant 10 ans au sein de notre association. Nous avons programmé un certain nombre de manifestations ; Quelques unes ont déjà été réalisées :

• Le **29 mars 2012** nous nous sommes retrouvés comme chaque année à Effiat pour déguster la désormais traditionnelle « tête de veau » et la morue.

• Le **6 avril 2012** quelques uns d'entre nous ont pu assister au spectacle des Chœurs de l'Armée Rouge au Zénith.

• Le **20 mai 2012** : Après avoir découvert le Musée du Charolais à Charolles nous avons embarqué à bord du Ville de Digoïn pour un déjeuner-croisière. Nous avons ainsi découvert le célèbre Pont Canal, les manœuvres d'éclusage, la faune, la flore, la vie des canaux dans l'ancien temps, la navigation sur le canal latéral à la Loire et le passage d'une écluse.

• Le **22 juin 2012**, en partenariat avec le club Vermeil de Manzat nous sommes partis pour Limoges. Un petit train nous a conduits à la découverte des nombreux parcs de la ville : en particulier les jardins de l'Evêché, le Champ de Juillet conçu en même temps que la Gare des Bénédictins, classée 5^{ème} plus belle gare du monde. Cette gare à la particularité d'être construite au dessus des voies et d'être dotée d'une magnifique coupole. Au retour nous avons fait une halte dans une fabrique de porcelaine à St Léonard de Noblat.

PROCHAINES SORTIES :

Lisseuil le 12 juillet 2012.

Repas Anniversaire 90 ans de Mme DUNAUD : le 26 juillet 2012

Septembre 2012 : marche interclubs

Octobre 2012 : repas des vendanges

25 Novembre 2012 : loto annuel

Décembre 2012 : repas de Noël

APAGE

JOURNÉE DE L'APAGE

Dimanche 24 juin, dès 8 heures du matin, c'est une douzaine de membres de l'APAGE armés de tronçonneuses et de débroussailleuses qui ont rompu le silence dans les sentiers.

Durant toute la matinée, les gars de l'APAGE ont trimé et sué pour refaire une beauté aux sentiers, réparer les ponts et remplacer les panneaux afin que tout soit impeccable pour le bonheur des promeneurs. Vers midi, c'est le tintement des verres à apéritif qui a prévenu du départ d'un après-midi festif.

PROJET :

Un nouveau projet de sentier est à l'étude côté nord qui conduira à Saint Jean d'en Haut avec un retour par Clémentel. Il est envisagé la pose d'une nouvelle table d'orientation sur le site de Saint-Jean-d'en-Haut.

ALAMBIC :

Le samedi 27 octobre, pour la 3^{ème} année, l'alambic donnera rendez-vous aux promeneurs gourmands.



➤ R'COBUS REPREND LE TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis 2004, Riom Communauté assure un service de transports scolaires sur les communes de Riom et Ménérol et, en 2010, ce service s'est étendu aux communes de Mozac et Marsat via le réseau urbain.

Une nouvelle étape a été franchie en juin 2012 puisque la communauté de communes se substitue au Conseil Général du Puy-de-Dôme pour transporter les élèves sur l'ensemble de son territoire. Un service sud, exploité par les cars Delaye, desservira Saint-Genest-l'Enfant et Malauzat, plus un quartier de Mozac. Un service nord, sous-traité à Keolis Pays des volcans, passera à La Moutade, au Cheix-sur-Morge, à Cellule et à Pessat-Villeneuve. Seuls Saint-Bonnet-près-Riom et Enval continueront à dépendre des lignes interurbaines départementales n° 61 et 63 jusqu'à juin 2016, avant d'être intégrées au réseau.

Ces changements, qui seront largement expliqués dans les établisse-

ments scolaires et qui feront l'objet d'un supplément au guide R'CoBus diffusé au mois de juillet, s'accompagnent de nouveautés : pour les élèves jusqu'alors transportés via les services scolaires départementaux, à compter de septembre 2012, ce sont les tarifs R'CoBus qui s'appliqueront (soit par exemple l'abonnement scolaire annuel à 90€ au lieu de 130€) - y compris pour les lignes 61 et 63 - et un second horaire de retour sera mis en place le mercredi midi. Les abonnements scolaires, mensuels ou annuels, sont également valables sur le réseau urbain.

**i RENSEIGNEMENTS ET ABONNEMENTS AU POINT
INFORMATION EN GARE SNCF DE RIOM - 04 73 38 08 09**
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
www.riom-communaute.fr

➤ RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Le Relais Assistants Maternels (RAM) de Riom Communauté est ouvert depuis le 1^{er} septembre 2011.

Si vous êtes parents ou futurs parents, vous trouverez des informations sur les différents modes d'accueil ou les différentes aides et démarches à effectuer.

Si vous êtes assistant maternel ou employé au domicile des parents, ou que vous souhaitez le devenir, le service vous propose des informations sur l'agrément et le statut professionnel ou sur les démarches à effectuer en tant que salarié.

Le RAM offre donc une information générale et oriente ensuite les personnes vers les services concernés en fonction des besoins.

L'ensemble des services proposés par le RAM (lieux, jours et heures des permanences, planning des ateliers d'éveil et de présence du RAM dans les communes, ...) est consultable sur le site Internet de Riom Communauté et sur brochure disponible en mairie.

Concernant les familles en recherche d'un mode d'accueil, la liste des assistants maternels est diffusée par les services du Conseil Général au RAM, qui l'actualise quotidiennement. C'est donc vers ce dernier que les parents doivent se tourner.

Le Conseil Général, par l'intermédiaire du service de Protection Maternelle et Infantile, est responsable de l'attribution et du contrôle des agréments, ainsi que de la formation initiale des assistants maternels. Les personnes intéressées ou concernées sont invitées à s'y adresser.

**i Relais Assistants Maternels itinérant
Centre Social Joseph Gaidier**
12 avenue de la Libération - 63200 Riom
Tél. : 04 73 67 97 39 / 06 85 58 59 97
ram@riom-communaute.fr
www.riom-communaute.fr

➤ PROJET DU TERRITOIRE DE RIOM COMMUNAUTÉ

**Réunion publique
Mardi 25 septembre 2012 à 18h30
Salle de l'Arlequin à Mozac**

Les élus de Riom Communauté ont fait un constat : communes et communauté ne peuvent plus réfléchir chacun de leur côté même si leurs compétences ne sont pas les mêmes. Il faut examiner globalement le bloc communal, l'échelon local pour en déduire les priorités du territoire. Ils ont initié une démarche consistant à faire participer le plus grand nombre. Celle-ci a débuté avec les élus et les acteurs du territoire que peuvent être les représentants d'associations, puis tout le monde a été interrogé. Une grande enquête a été lancée avec l'envoi à 23 500 foyers d'un questionnaire auquel ont répondu près de 1 000 personnes. Puis une réunion publique de mobilisation s'est tenue en mars, qui a réuni 200 participants. Parallèlement, un bureau d'études parisien de conseil stratégique en matière de développement durable et d'ingénierie parti-

cipative, Etik-Press, a livré son analyse du territoire, dit diagnostic expert. Il a servi de document de base pour des ateliers thématiques ouverts au grand public et qui doivent permettre de définir des enjeux.

La participation du grand public à ces ateliers a été importante puisqu'ils ont attiré une cinquantaine de personnes. Les thématiques « Aménagement » et « Société » ont particulièrement eu du succès, et il a été nécessaire de programmer deux réunions supplémentaires.

C'est l'étape de l'expression des enjeux dont il sera fait une synthèse qui constituera un diagnostic partagé. Il sera présenté le 25 septembre au cours d'une réunion publique à 18h30 à la salle de l'Arlequin à Mozac. À l'automne, tout le monde sera invité pour discuter thème par thème des actions à envisager. C'est à la suite de ce dialogue entre la société civile et les élus qu'il sera procédé à un chiffrage des actions et à la rédaction d'un projet du territoire préfigurant son évolution dans les 10 à 15 prochaines années.

i Informations sur www.riom-communaute.fr



i DES AIDES POUR RENOVER VOTRE LOGEMENT

Riom Communauté lance un programme de rénovation des logements privés pour les 5 années à venir (Programme d'Intérêt Général), en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat et l'Etat.

→ POURQUOI CE PROGRAMME ?

Riom Communauté s'est toujours fortement engagé sur la question de la résorption de l'habitat indigne et de la réhabilitation des logements du parc privé.

Ainsi, après une précédente OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) menée de 2004 à 2006 et une aide technique auprès des maires des communes de Riom Communauté pour le traitement des logements indignes depuis 2004, Riom Communauté lance une nouvelle opération de réhabilitation de logements privés, affichée comme prioritaire dans son Programme Local de l'Habitat adopté en 2009.

Les enjeux de cette nouvelle opération, plutôt orientée pour aider les propriétaires occupants les plus modestes, sont multiples :

1. le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne avec des aides avantageuses, permettant ainsi de débloquer des situations complexes
 2. la lutte contre la précarité énergétique en favorisant les travaux permettant des économies d'énergie, grâce, notamment, à l'implication de Riom Communauté dans le programme national « Habiter mieux ».
 3. l'adaptation des logements aux personnes handicapées et surtout aux personnes âgées pour permettre un maintien à domicile
- Ces objectifs s'inscrivent totalement dans les orientations de la politique nationale du logement.

Les objectifs quantitatifs de cette opération sont ambitieux avec, sur 5 années, la réhabilitation de :

1. 250 logements de propriétaires occupants
2. 150 logements locatifs

→ EN QUOI CONSISTE-IL ?

1. Des aides financières
2. Pour les propriétaires occupant leur résidence principale :
Le niveau des ressources ne doit pas dépasser un certain plafond, les aides varient en fonction des revenus et du type de travaux.
3. Pour les propriétaires d'un logement destiné à la location :
Avec un engagement à louer le logement rénové pour une durée minimum de 9 ans et à pratiquer un loyer maîtrisé. Les subventions varient en fonction du type de travaux à réaliser et du niveau de loyer pratiqué.
4. Pour quels travaux ?

- Travaux de rénovation (toiture, électricité, plomberie, sanitaires...)
- Travaux d'économie d'énergie (isolation, changement du système de chauffage, menuiseries ...)
- Travaux d'adaptation du logement au handicap et au maintien des personnes âgées à domicile (aménagement des pièces du rez-de-chaussée, adaptation de la salle de bain, installation de rampes ...)

5. Les conditions d'attribution des aides

Le logement doit être situé sur les communes de Riom Communauté. Il doit être achevé depuis au moins 15 ans (ou de plus de 10 ans s'il s'agit de travaux d'adaptation à une situation de handicap) et les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment. Les aides sont versées sous forme de subventions. Pour en bénéficier, il ne faut pas commencer les travaux avant l'accord des financeurs.

6. Pour les propriétaires occupants :

Le propriétaire ne doit pas avoir bénéficié d'un PTZ (prêt à taux zéro) pour l'acquisition de son logement dans les 5 dernières années. Les travaux sont d'un montant minimum de 1 500 € HT. Le propriétaire s'engage à habiter son logement pendant 6 ans à titre de résidence principale, à la suite de la réalisation des travaux.

7. Pour les propriétaires d'un logement dégradé qu'ils souhaitent louer : après travaux, le logement doit atteindre un niveau de performance énergétique correspondant au minimum à l'étiquette "D".

Le propriétaire s'engage à mettre le bien en location comme résidence principale pendant une durée minimale de 9 ans (avec plafonnement de loyer et des ressources des locataires), dans le cadre d'une convention signée avec l'Anah.

→ QUI CONTACTER ?

Un seul interlocuteur, le service Habitat de Riom Communauté qui est à la disposition des habitants pour :

1. Les informer sur l'ensemble des aides auxquelles ils peuvent prétendre en fonction de leur projet ;
2. Établir une étude de faisabilité, comprenant un plan de financement (apport personnel, prêts éventuels, subventions possibles, loyers de sortie), un diagnostic technique et thermique, des préconisations de travaux ;
3. Monter un dossier de demande de subventions et le suivre jusqu'à la demande de paiement des subventions.

Ce service d'accompagnement personnalisé et de conseil est gratuit.

Personne à joindre : Christine CHAUMEIX

Riom Communauté - Service Habitat

5, mail Jost Pasquier, BP 80045 - 63201 RIOM Cedex

Tél: 04 73 67 11 00 Fax: 04 73 67 11 01

renover@riom-communaute.fr

http://renover.riom-communaute.fr



▶ TROPHÉES DE GUERRE (1914 - 1918)

Beaucoup s'interrogent sur l'origine des obus installés, généralement, aux monuments aux morts.

Concernant la commune d'Enval, Etienne Clémentel, Sénateur du Puy-de-Dôme, a soutenu la municipalité en saisissant le ministre des finances, service liquidation des stocks, le 4 janvier 1921.

Le 31 décembre 1921, le Ministère du Commerce et de l'Industrie a consenti la cession gratuite de quatre obus de 270, à prendre à la réserve de Chevilly (Yonne), sous réserve que la commune accepte de prendre en charge les frais de transport.

Pour info :

Guerre de 1914-1918 :

Certaines personnes, dont un membre de la famille a été tué ou porté disparu, peuvent souhaiter savoir pour l'histoire de leurs ancêtres, s'il y a trace en mairie.

Les archives peuvent être mise à disposition pour consultation, sur rendez-vous en mairie.

Guerre de 1940-1945 :

De nombreux réfugiés se sont installés à Enval durant cette période. Essentiellement des français évacués de Boulange en Moselle, et des polonais. Une allocation leur était versée pour survivre : 10 francs par jour et par personne âgée de plus de 13 ans, et 6 francs pour les autres.

DEFIBRILLATEUR NOUVELLE GENERATION

La commune est dotée depuis fin 2009, d'un défibrillateur nouvelle génération. Il est installé à l'extérieur, devant l'entrée de la mairie. Nous vous rappelons qu'il est à la disposition de tous en cas d'urgence.



CABINET INFIRMIÈRES

Le cabinet de soins infirmiers d'Enval vous informe de l'arrivée d'une nouvelle infirmière : **Mademoiselle Candice JACQUEMIN**

- Soins à domicile 7 jours sur 7

- Soins au cabinet sur rendez-vous

- Urgences assurées

Le cabinet sis au : 3 rue de l'Ambène, 63530 ENVAL

Julie MATUSZUNSKI et Candice JACQUEMIN sont à votre service au :

Tél : 06 38 72 35 74 - 07 87 12 88 71



L'Agence Départementale d'Information sur le Logement offre une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, techniques, financiers et fiscaux touchant à l'habitat :

- les financements (prêts et aides, plans de financement),
- le droit des contrats (construction, maîtrise d'œuvre, entreprise, vente...),
- les assurances et les garanties,
- la fiscalité (crédit d'impôt, ...),
- le droit locatif...

En tant qu' « Espace INFO ÉNERGIE grand public » agréé par l'ADEME, des spécialistes du bâtiment répondent gratuitement à vos questions et vous conseillent sur :

- l'isolation et la ventilation,
- le chauffage et l'eau chaude,
- les énergies renouvelables,
- la qualité dans la construction (systèmes constructifs, choix des matériaux, normes minimales d'habitabilité et de décence, normes techniques...),
- les aides financières existantes (subventions ou déductions fiscales).

Renseignements : par courrier, courriel, téléphone ou à la Maison de l'Habitat (Clermont-Ferrand), ou encore par le Point visio public installé sur votre communauté de communes.

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.

Des permanences juridiques sont assurées dans cinq villes du département :

RIOM : Mairie annexe - 5 mail Jost Pasquier - Tél. 04 73 33 71 18.

Les 1^{er} et 3^e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.



ADIL 63 / Espace INFO ÉNERGIE

129, avenue de la République - 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 42 30 75 - Fax : 04 73 42 30 78

contact@adil63.org

Site : www.adil63.org



SOLUTIONS DU MOTS-CROISÉS P20

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | A | M | E | N | O | R | R | H | E | E |
| 2 | Z | E | N | | N | O | U | E | U | X |
| 3 | I | N | T | R | O | S | | R | S | T |
| 4 | M | A | I | N | M | I | S | E | | E |
| 5 | U | | E | | A | S | E | | E | R |
| 6 | T | A | R | O | T | | M | I | A | M |
| 7 | A | N | | C | O | I | | L | U | I |
| 8 | L | I | E | | P | L | I | E | | N |
| 9 | E | S | | U | E | | C | O | N | E |
| 10 | | | P | R | E | V | E | N | U | E |



➤ À ENVAL UNE BIBLIOTHÈQUE...

- ➔ GRATUITE
- ➔ PRÈS DE CHEZ VOUS : 26 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
- ➔ POUR TOUS

2000 livres sont à votre disposition, ainsi que des DVD et des CD.

Sur simple demande aux bibliothécaires d'Enval, nous pouvons vous apporter chaque semaine des livres du fonds des bibliothèques de Riom Communauté.

Vous pouvez les choisir sur le site :

<http://bibliotheque.riom-communaute.fr>

NOUVEAUX HORAIRES :

Lundi 16 h à 18 h • Mardi 13 h 30 à 15 h • Mercredi 17 à 19 h

Pendant les vacances scolaires, les fermetures sont affichées et consultables sur le site de la bibliothèque.

NOUVELLE ÉQUIPE :

Françoise, Valérie, Brigitte et Christine ont accueilli en janvier deux nouvelles bénévoles, Alice et Marie Claude. Grâce à leur arrivée, nous pouvons vous proposer deux heures d'ouverture en plus.

Après une formation en janvier à la Médiathèque Départementale, certaines bénéficient également en juin d'une formation pour les très jeunes lecteurs organisée à la bibliothèque intercommunale de Riom.

DERNIERS ACHATS :

Des BD adultes et des mangas jeunesse vous attendent sur nos rayonnages. Et, parmi les nouveautés, voici quelques romans :

- L'autre fille d'Annie Ernaux
- Rosa Candida d'Audur Ava Olafsdóttir
- Rien ne s'oppose à la nuit de Delphine de Vigan
- Le mec de la tombe d'à côté de Katarina Mazetti
- Cet instant là de Douglas Kennedy
- Le goût des pépins de pommes de Katharina Hagen
- ... et aussi un guide, qui allie humour et chic pour toutes les élégantes et les coquettes : La Parisienne d'Inès de la Fressange !

Retrouvez la bibliothèque à l'occasion de la fête patronale, le premier week-end de septembre : nombreuses animations autour du thème des pays du monde !

➤ « AUX DÉLICES DE CLARA »

Depuis le mois d'avril, Kelly et Jonathan ont repris la boulangerie d'Enval, suite au départ de M. et Mme Ehlinger à Châtel-Guyon. Dorénavant, l'enseigne sera « Aux délices de Clara », qui est également le prénom de leur charmante petite fille que vous pouvez parfois croiser à la boulangerie, devant, derrière ou sur le comptoir selon l'humeur.

Malgré leur jeunesse, nos nouveaux boulangers possèdent déjà une bonne expérience du métier.

Jonathan, originaire de Ménétréol, a fait ses 1^{ères} armes dans des boulangeries de Gerzat et de Blanzat, où il a obtenu son CAP en boulangerie et pâtisserie. C'est à la boulangerie Stanilas Denizard à Aubière où il décroché son Brevet Professionnel.

Kelly quant à elle nous vient des Ancizes-Comps. C'est à la boulangerie-pâtisserie « À l'Arc en Ciel » rue Ballainvilliers à Clermont-Fd qu'elle a obtenu son CAP avec double spécialité de pâtisserie et de chocolaterie.

Et cerise sur le gâteau, c'est à l'école que nos deux nouveaux envalois se sont rencontrés.

Désireux de s'installer et après avoir visité plusieurs affaires, leur choix s'est porté sur la boulangerie d'Enval, où ils ont reçu un excellent accueil de la commune et de Riom Communauté. D'ailleurs, lors de la séance du conseil communautaire du 22 mars 2012, Riom Communauté a engagé un programme de travaux estimé à 70 000 € pour restructurer le logement situé à l'étage.



Les travaux devraient être réalisés dans le second semestre.

Ouverte tous les jours jusqu'à 19h30, sauf le mercredi et le dimanche après-midi, vous trouverez une gamme d'une douzaine de spécialités de pains, ainsi que des sandwiches et des boissons à emporter. Le dépôt de presse et du journal d'annonces gratuites « info » est également assuré.

En plus des viennoiseries habituelles, une dizaine de gâteaux et desserts est proposée, dont la spécialité de Kelly « Aux délices de Clara » à base de mousse au chocolat, de praliné et de

mousse de framboise.

Bien entendu, sur commande, toutes les fêtes de famille, anniversaires ou manifestations pourront faire l'objet de propositions originales et gourmandes.

Si ce n'est déjà fait, l'ensemble du Conseil Municipal et les Envalois souhaitent la bienvenue à nos nouveaux boulangers.



Aux Délices de Clara - Kelly Faure et Jonathan Aboulinc
1 avenue de la Libération - 63530 Enval
Tél : 04 73 38 21 34

→ INFOS

■ MAIRIE 04 73 38 23 82

2 rue des écoles - 63530 ENVAL

Fax 04 73 38 23 82

Email : mairie.ental@wanadoo.fr

www.ental.net

Lundi : 8h30 - 11h00 / fermé l'après midi

Mardi : 8h30 - 11 h 00 / 13h30 - 17h00

Mercredi : 8h30 - 11 h 00 / fermé l'après midi

Jeudi : 8h30 - 11 h 00 / 16h00 - 20h00

Vendredi : 8 h 30 - 11 h 00 / 13h30 - 17h00

■ PERMANENCE DU BUREAU MUNICIPAL

Monsieur le Maire Jean CAILLAUD :

sur rendez-vous, tous les jours du lundi au samedi

Le premier samedi du mois :

Monsieur Christian MELIS, 1^{er} adjoint

Le deuxième samedi du mois :

Madame Sylvie GERBE, 2^{ème} adjoint

Le troisième samedi du mois :

Madame Elyane FAURE, 3^{ème} adjoint

Le quatrième samedi du mois :

Monsieur Pascal GOUMY, 4^{ème} adjoint

■ LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Se renseigner en mairie

■ BIBLIOTHÈQUE : Horaires

Le lundi de 16h15 à 18h

Le mardi de 13h30 à 15h

Le mercredi de 17h à 19h

Pendant les vacances scolaires, les fermetures sont affichées et consultables sur le site de la bibliothèque.

■ **TRANSPORT À LA DEMANDE** organisé par Riom Communauté : tél 04 73 38 08 09 (navette)

■ ADRESSES UTILES :

❖ **L'AGENCE POSTALE** : 04 73 97 45 06

Lundi : 9h15 - 12h00

Mardi : 9h15 - 12h00

Mercredi : fermé toute la journée

Jeudi : 15h15 - 18 h 00

Vendredi : 15h15 - 18h00

Samedi : 9h15 - 12h00

La levée du courrier est effectuée à 15h15

❖ PHARMACIE MARIE-HÉLÈNE PETAVY

04 73 38 98 41

Route de Volvic 63530 ENVAL

(galerie marchande du Centre Leclerc)

❖ **DOCTEUR ANNE FOA** 04 73 63 00 83

12 avenue de la Libération 63530 ENVAL

(près de la salle polyvalente)

❖ CABINET D'INFIRMIÈRE LIBÉRALE

06 38 72 35 74 ou 07 87 12 88 71

3 rue de l'Ambène - 63530 ENVAL

❖ **POMPIERS** : composer le 18

❖ **GENDARMERIE-POLICE** : composer le 17

❖ **URGENCES MÉDICALES** : composer le 15

❖ **CENTRE D'ACTION MÉDICO SOCIALE** de

Riom : 04 73 64 53 70

10 rue Antoine Arnaud 63200 RIOM

❖ AGIR CONTRE TOUTES LES VIOLENCES

FAITES AUX FEMMES :

UN NUMERO NATIONAL UNIQUE POUR LES

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE : 3919

Ouvert du lundi au samedi de 8 h à 22 h (les jours

fériés de 10 h à 20 h). Ce numéro est gratuit. Il

répond à toutes les formes de violences (violences conjugales, mutilations et mariages forcés, agressions sexuelles et viols, violences au travail).

Que vous soyez victime ou témoin, vous serez écouté(e), conseillé(e) et informé(e) sur les démarches à suivre.

❖ **SEMERAP** : 04 73 34 94 94

(si problème technique urgent sur réseau d'eau)

❖ **URGENCE GAZ** : 0810 433 333

❖ **URGENCE EDF** : 0810 333 063

■ INFO SBA :

❖ **DECHETERIE DE VOLVIC** Tél : 04 73 83 38 00

Chemin des Prades - Section Champloup 63530 VOLVIC

Horaires d'été (lors du passage à l'heure d'été) :

du mardi au samedi inclus 8h30-12h30 / 13h30-18h30

Horaires d'hiver (lors du passage à l'heure d'hiver) : du

mardi au samedi inclus 9h-12h30 / 13h30-17h

❖ DECHETERIE DE CHATEL GUYON

Tél : 04 73 83 38 00

Chemin de la Croix des Roberts 63140 CHATEL-GUYON

Horaires d'été (lors du passage à l'heure d'été) :

du mardi au samedi inclus 8h30-12h30 / 13h30-18h30

Horaires d'hiver (lors du passage à l'heure d'hiver) :

du mardi au samedi inclus 9h-12h30 / 13h30-17h

Pour éviter vols et dégradations récurrents, les caisses « ferraille et DEEE » sont évacuées chaque soir. Dépôt de ces déchets avant 17h45.

❖ **DECHETERIE DE RIOM** Tél : 04 73 83 38 00

Avenue Hector Berlioz - RD 211- Chemin de Mau-

pertuis - Lieu-dit Le Polbiat 63200 RIOM

Horaires d'été (lors du passage à l'heure d'été) :

du lundi au vendredi 8h-12h30 / 13h30-19h

le samedi 8h-19h : (sans interruption)

Horaires d'hiver (lors du passage à l'heure d'hiver) : du

lundi au vendredi : 8h-12h30 / 13h30-18h

le samedi 8h-18h : (sans interruption)

Attention ! Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Afin de mieux gérer le service, la gestion des accès aux déchèteries est désormais informatisée via les cartes à puce, ce qui consiste en l'attribution à chaque usager d'une carte à puce d'accès gratuite. Pensez à faire le nécessaire soit en retirant un formulaire de demande de carte auprès des gardiens, soit en remplissant le formulaire en ligne sur le site internet du syndicat : www.sba63.fr

→ ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Chloé-Tévy LOMBARD 04 janvier

Lilly RODA 12 janvier

Camille MELLOTT 02 février

Eliot FOUNDOULIS 18 février

Lucas PLAY 05 mars

Joa CASTELAR MAILHOT 16 mai

Nolan LETELLIER 03 juin

MARIAGES

Caroline POULET et Sébastien LEBEL 26 mai

Nyree CORBEAU et Guillaume LAFLEURIEL 22 juin

Johanna COHEN et Romain AUDINAT-ROUGE 07 juillet

DECES

Camille BOIS 25 mai

→ MANIFESTATIONS

Vendredi 31 août

Concours de Pétanque

Foot (ASE) (Stade du haut)

Samedi 1^{er} et Dimanche 2 septembre

Fête Patronale

Comité des Fêtes

Dimanche 14 octobre

Loto

Foot (ASE)

Samedi 27 octobre

Alambic + manifestations (Balades d'automne)

APAGE

Samedi 17 novembre

Repas dansant

Foot (ASE)

Dimanche 25 novembre

Loto

Club de l'Age d'Or

Lundi 31 décembre

Réveillon

Comité des Fêtes

Pour le bien-être de chacun

DIVAGATION DES CHIENS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux quels qu'ils soient sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter un gêne pour le voisinage.

STATIONNEMENT GÉNANT

Rappel de la loi :

- Tout véhicule stationné à moins de 30 mètres d'un croisement peut-être sanctionné.
- Tout véhicule empêchant le passage peut-être mis en fourrière.
- Le fait de mettre un panneau « stationnement interdit » sur sa porte ou une fenêtre ne donne aucun droit.
- Il est essentiel de respecter la libre circulation dans l'agglomération et de ne pas créer, par un stationnement abusif, une gêne pour les riverains.
- L'accès des véhicules de secours (pompiers, ambulance) doit toujours être possible.
- Nous vous rappelons que votre responsabilité peut éventuellement être engagée.

LES GESTES SIMPLES QUI FACILITENT LA COLLECTE

Afin d'améliorer la qualité du service proposé aux usagers, il est recommandé de sortir les bacs jaune ou vert le soir de la veille du passage, aux points de présentation habituels, les poignées dirigées vers la chaussée. Il est rappelé que la responsabilité des usagers peut être engagée en dehors des jours de collecte, il est ainsi conseillé de rentrer son bac le plus tôt possible après le passage des agents du Syndicat du Bois de l'Aumone.

LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils spécifiques susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- le samedi de 9h à 19h
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

ENVIRONNEMENT

Les bords de nos chemins, ainsi que certains endroits retirés de notre commune sont trop souvent le théâtre de dépôts sauvages de matériaux ou de déchets de toute nature (pneus, batteries, électroménager, vêtements, etc...) Les plaintes déposées par la mairie à la gendarmerie restent souvent sans suite, faute de preuves.

Afin de lutter contre ce genre de délinquance et de préserver notre cadre de vie, nous invitons la population à la plus grande vigilance.

FEUX DE PLEIN AIR ET ÉCOBUAGE

L'écobuage et les feux de plein air sont réglementés par un arrêté préfectoral en date du 6 juin 2007 :

Cet arrêté précise :

Peuvent être brûlés :

Les déchets végétaux constitués de bois provenant des débroussaillages, de la taille des haies, arbres et verdure.
Cette autorisation ne doit pas faire oublier que la valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie est à privilégier.
Le brûlage des déchets ménagers et assimilés, ainsi que les déchets issus des activités artisanales, industrielles, commerciales ou agricoles est interdit, même dans un incinérateur.

A une distance de plus de :

- 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements,
 - 25 mètres des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou de gaz inflammables,
 - 10 mètres des lignes électriques ou téléphoniques aériennes.
- Les feux restent toutefois autorisés, pour les propriétaires des terrains (ou leurs ayants droits) à l'intérieur des bois et forêts et jusqu'à une distance de 200 mètres de ceux-ci, en dehors des périodes du 1^{er} février au 30 avril et du 1^{er} juillet au 30 septembre (sauf dérogations spécifiques).

Sous certaines conditions :

- Aucun feu ne peut être allumé si la vitesse du vent est supérieure à 40 km/h
- Le feu doit rester sous surveillance permanente, avec à disposition immédiate des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment
- Une bande de 5 mètres de largeur doit être nettoyée autour de la surface ou du tas à brûler.

L'arrêté est affiché à la mairie de votre domicile. Lire l'arrêté du 6 juin 2007 (version modifiée par l'arrêté n°08/02712 du 30 juillet 2008). Attention, votre commune a peut-être pris un arrêté municipal plus contraignant Renseignez-vous !

- L'arrêté est disponible sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme : <http://www.puy-de-dome.pref.gouv.fr>
- Rubrique Sécurité > Sécurité des personnes et des biens > Sécurité civile
- Contacts : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture Tél. 04 73 42 15 51
- Préfecture du Puy de Dôme Service Interministériel Régional de Défense et Protection Civiles-SIRDPC Tél. 04 73 98 63 76

QUE FAIRE SI LES BRANCHES OU RACINES DÉPASSENT LA LIMITE SÉPARATIVE ?

La question est réglée par l'article 673 du code civil.

a) Les branches dépassent

Si les arbres de votre voisin ont des branches qui dépassent la limite séparative et surplombent votre terrain, vous pouvez exiger de lui qu'il coupe ces branches afin qu'elles ne dépassent pas cette limite.

ATTENTION ! Vous ne pouvez le faire vous-mêmes, sauf s'il vous y autorise expressément. S'il refuse, il faut vous adresser au tribunal d'instance qui contraindra le voisin à s'exécuter.

Ce droit de faire couper les branches qui dépassent ne se perd pas au bout de 30 ans ; on peut l'invoquer même si on a toléré cela (vous ou votre prédécesseur) pendant plus de 30 ans (Cass. Civ., 17.7.1975, Bull. civ. III-262 p.198). Si les branches qui dépassent chez vous portent des fruits, vous n'avez pas le droit de les cueillir, mais vous pouvez les ramasser lorsqu'ils sont tombés par terre, et le voisin ne peut vous les réclamer.

b) Les racines dépassent

Contrairement à la solution retenue pour les branches, vous pouvez vous-même couper les racines des arbres voisins qui pénètrent dans votre terrain, en les sectionnant à la limite séparative. Mais vous ne pouvez contraindre votre voisin à le faire. Si vous subissez un dommage causé par les racines d'un arbre voisin (exemple : elles soulèvent le mur de votre garage), vous pouvez engager la responsabilité de votre voisin sur la base de l'article 1.384 du code civil (Cass. Civ. 6.4.1965 D 1965-432 et v. p. 78)

c) Les feuilles des arbres voisins vous envahissent

On considère que si le vent porte vers votre terrain les feuilles des plantations voisines, vous devez les supporter, car il s'agit là d'un inconvénient normal de voisinage. Il en irait autrement, et vous pourriez agir en responsabilité contre votre voisin, si les arbres de ce dernier vous occasionnaient un trouble excessif, par exemple en s'accumulant dans des proportions inadmissibles dans la gouttière ou sur le toit de votre maison ou mur (infiltrations).

Quel est le tribunal compétent ?

C'est le tribunal d'instance dans le ressort duquel se trouvent les plantations incriminées. (Cass. Ci. 8.2.1965, D. 1965-372)

Chaque année à l'automne, le marronnier de mon voisin inonde mon terrain de marrons et de feuilles mortes. N'y a-t-il pas moyen d'obliger ce voisin à élaguer ses arbres de façon plus radicale ?

Non, si le marronnier a été planté avec le retrait convenable, vous devez supporter marrons et feuilles. C'est un inconvénient normal de voisinage.



| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | ■ | | | | | | |
| 3 | | | | | | | ■ | | | |
| 4 | | | | | | | | | ■ | |
| 5 | | ■ | | ■ | | | | ■ | | |
| 6 | | | | | | ■ | | | | |
| 7 | | | ■ | | | | ■ | | | |
| 8 | | | | ■ | | | | | ■ | |
| 9 | | | ■ | | | ■ | | | | |
| 10 | ■ | ■ | | | | | | | | |

VERTICAL

- A - Angle
- B - Accompagna - Peut-être étoilé
- C - Avant castration
- D - Nationale raccourcie - Langue - Ou Our
- E - « Ouaf » en est une
- F - Ont failli rougir - Lui
- G - Un peu d'eau - Société - Glace
- H - Jeune cerf - Partie du grêle
- G - Volés - Flotte - Comme un ver
- H - Rasée de la carte

HORIZONTAL

- 1 - Sans pertes
- 2 - Il vaut mieux le rester - Certains arbres le sont
- 3 - Pas «extras» - Lettres à la suite
- 4 - Totale influence
- 5 - Extrait de fécule - Infinitif
- 6 - De Marseille parfois - Onomatopée gourmande
- 7 - Neuf parfois - Silencieux - ... ou elle
- 8 - Vile populace - Poisson plat
- 9 - Peut-être de sciences - Europe - Fruit du pin
- 10 - Avant jugement



C'EST LA FÊTE !!

2012 ENVAL 2012

Samedi 1er SEPTEMBRE
FÊTE DE LA JEUNESSE
 Pêche à la truite.
 ateliers créatifs: confection
 masques, chapeaux, "Dragons" ...
 Décoration vélos, objets roulants,
 etc... avec petits et grands.
 Jeux de rue: courses en sac,
 à l'œuf, passage du gué, etc...
 Concours de gâteaux (inscriptions)
 Buffet communautaire
RETRAITE AUX FLAMBEAUX
FEU D'ARTIFICE

Dimanche 02 SEPTEMBRE
Les "PAYS DU MONDE"

Nombreuses animations!
Spectacles gratuits sur podium et dans les rues!



"Marché"
Au hasard des stands:
 dégustation, danses, musiques,
 chants, expositions, etc...

Un mini tour du monde en plein coeur d'Enval...

NOUS AVONS BESOIN D'ADULTES POUR NOUS AIDER. SI VOUS SOUHAITEZ NOUS REJOINDRE... Infos 06.31.66.50.92.

ENTRÉE LIBRE SURVEILLEZ VOS BOITES AUX LETTRES CET ÉTÉ, LE PROGRAMME ARRIVE!